



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

universités

Question orale n° 1397

Texte de la question

M. François Cuillandre attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le mouvement de grève lancé le 21 mars 2001 par les étudiants des départements de psychologie et de sociologie de l'université de Bretagne occidentale (UBO), qui s'est poursuivi pendant plusieurs semaines. Ce mouvement de protestation, soutenu par les enseignants, traduit un malaise dans ces deux départements, lié à un manque d'effectifs pédagogiques. Le département de psychologie avec neuf enseignants-chercheurs pour 955 étudiants, et une secrétaire, connaîtrait un des taux d'encadrement parmi les plus faibles en France. En sociologie, la situation n'est pas beaucoup plus favorable avec un taux d'encadrement de 0,54. Dans ces conditions, la rentrée 2001 s'annonce particulièrement difficile. Les enseignants s'inquiètent de la diminution de la qualité des formations dispensées dans de telles conditions. Il est d'ores et déjà certain que, si la situation actuelle ne s'améliore pas, tous les cours ne pourront être assurés à la prochaine rentrée. Les amphithéâtres et les salles de cours surchargés, le nombre réduit d'options et toutes les conséquences qui résultent de ce manque de moyens pédagogiques risquent à terme d'inciter les étudiants à se diriger vers d'autres universités. Face à cette situation, des mesures d'urgence ont été décidées localement. En particulier le conseil d'administration de l'UBO a voté le redéploiement de deux postes d'attaché temporaire d'enseignement et de recherche. Des transferts ont été décidés également au sein de l'UFR lettres. Cette politique d'affectation de postes au plan local connaît des limites évidentes qui tiennent aux besoins des autres départements de l'UBO. Les étudiants attendent maintenant des engagements au plan national sur les perspectives de création de nouveaux postes dans ces deux départements. Il lui demande donc, de bien vouloir lui préciser les décisions susceptibles d'être prises à ce sujet.

Texte de la réponse

Mme la présidente. M. François Cuillandre a présenté une question, n° 1397, ainsi rédigée:

«M. François Cuillandre attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le mouvement de grève lancé le 21 mars 2001 par les étudiants des départements de psychologie et de sociologie de l'université de Bretagne occidentale (UBO), qui s'est poursuivi pendant plusieurs semaines. Ce mouvement de protestation, soutenu par les enseignants, traduit un malaise dans ces deux départements, lié à un manque d'effectifs pédagogiques. Le département de psychologie avec neuf enseignants-chercheurs pour 955 étudiants, et une secrétaire, connaîtrait un des taux d'encadrement parmi les plus faibles en France. En sociologie, la situation n'est pas beaucoup plus favorable avec un taux d'encadrement de 0,54. Dans ces conditions, la rentrée 2001 s'annonce particulièrement difficile. Les enseignants s'inquiètent de la diminution de la qualité des formations dispensées dans de telles conditions. Il est d'ores et déjà certain que, si la situation actuelle ne s'améliore pas, tous les cours ne pourront être assurés à la prochaine rentrée. Les amphithéâtres et les salles de cours surchargés, le nombre réduit d'options et toutes les conséquences qui résultent de ce manque de moyens pédagogiques risquent à terme d'inciter les étudiants à se diriger vers d'autres universités. Face à cette situation, des mesures d'urgence ont été décidées localement. En particulier le conseil d'administration de l'UBO a voté le redéploiement de deux postes d'attaché temporaire d'enseignement et de recherche. Des transferts ont

été décidés également au sein de l'UFR lettres. Cette politique d'affectation de postes au plan local connaît des limites évidentes qui tiennent aux besoins des autres départements de l'UBO. Les étudiants attendent maintenant des engagements au plan national sur les perspectives de création de nouveaux postes dans ces deux départements. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser les décisions susceptibles d'être prises à ce sujet.»

La parole est à M. François Cuillandre, pour exposer sa question.

M. François Cuillandre. Monsieur le ministre délégué à l'enseignement professionnel, au mois de mars dernier, les étudiants des départements de psychologie et de sociologie de l'université de Bretagne occidentale ont lancé un mouvement de grève qui s'est poursuivi pendant plusieurs semaines. Ce mouvement de protestation, soutenu par les enseignants, a traduit un réel malaise dans ces deux départements, lié à un manque d'effectifs pédagogiques. Le département de psychologie, avec neuf enseignants-chercheurs pour 955 étudiants, connaît un des taux d'encadrement parmi les plus faibles de France, et, en sociologie, la situation n'est guère meilleure. La rentrée 2001 s'annonce donc particulièrement difficile. Les enseignants s'inquiètent de la dégradation de la qualité des formations dispensées dans de telles conditions. Il est d'ores et déjà certain que, si la situation actuelle ne s'améliore pas, tous les cours ne pourront être assurés à la prochaine rentrée. Les amphithéâtres et les salles de cours surchargés, le nombre réduit d'options et toutes les conséquences qui résultent de ce manque de moyens pédagogiques risquent à terme d'inciter les étudiants à se diriger vers d'autres universités. Face à cette situation, des mesures d'urgence ont été décidées au sein de l'université de Bretagne occidentale, dont le conseil d'administration a voté des décisions de redéploiement interne, mais cette politique de réaffectation de postes au plan local connaît des limites évidentes, qui tiennent notamment aux besoins des autres départements universitaires et des équipes de recherche.

Les étudiants, les enseignants et les responsables de l'UBO attendent maintenant confirmation des engagements annoncés au plan national quant aux perspectives de création de postes dans ces deux départements. Je vous demande donc, monsieur le ministre, de bien vouloir me préciser les décisions susceptibles d'être prises à ce sujet.

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre délégué à l'enseignement professionnel.

M. Jean-Luc Mélenchon, ministre délégué à l'enseignement professionnel. Monsieur le député, voici la réponse circonstanciée que le ministre de l'éducation nationale souhaite vous faire à la question très précise - trop précise, ai-je presque envie de dire, compte tenu de ce que sont les champs de compétences des ministres - que vous lui posez.

Il est vrai que les départements de psychologie et de sociologie de l'université de Brest sont déficitaires en enseignants. Ce déficit constitue un problème qui doit être réglé par l'université. En effet, le ministère, et c'est le sens de ma remarque liminaire, n'affecte pas de postes aux filières: il les affecte globalement à l'université. C'est ensuite aux instances responsables de l'université de procéder aux répartitions nécessaires.

Globalement, l'université de Brest est correctement encadrée. Son «taux de couverture» se situe à 0,95, ce qui situe cette université dans la catégorie de celles qui ne reçoivent pas de moyens supplémentaires. Elle figure dans le groupe des universités les mieux encadrées de France, au dixième rang, devant soixante-douze autres universités.

En conséquence, il aurait été nécessaire que, dans le passé, les instances universitaires aient procédé à des redéploiements internes, ce qui, semble-t-il, n'a pas été fait, et n'est naturellement pas de la responsabilité du ministère.

Il faut saluer la sagesse du président actuel qui a procédé fort opportunément à deux redéploiements.

Pour ma part, dit M. Jack Lang, je ne peux faire affecter de postes à cette rentrée, l'ensemble de la répartition ayant été faite. Pour encourager le président et l'université dans la voie du redéploiement, j'ai demandé que soient affectés deux postes à la rentrée 2002 et deux postes à la rentrée 2003. C'est là une mesure exceptionnelle, dont il n'est d'ailleurs pas sûr que nous souhaitons une publicité extra-régionale. (Sourires.)

M. Pierre Forgues. C'est fait, monsieur le ministre.

M. le ministre délégué à l'enseignement professionnel. Oui, mais M. Cuillandre a posé la question. Notre devoir est de lui répondre avec sincérité.

M. François Cuillandre. Bonne réponse.

M. le ministre délégué à l'enseignement professionnel. Je ne saurais aller plus loin, dit Jack Lang, sans provoquer les protestations légitimes des soixante-douze universités moins bien dotées que l'université de Brest. Chacun ici le comprend bien.

Mme la présidente. La parole est à M. François Cuillandre.

M. François Cuillandre. Monsieur le ministre, je vous remercie pour ces précisions qui figureront tout de même au Journal officiel.

M. le ministre délégué à l'enseignement professionnel. Chacun sait que c'est une lecture courante en Bretagne !

M. François Cuillandre. Je souhaitais, en effet, que soient inscrits au journal de la République les engagements pris par l'Etat quant à l'avenir de deux départements importants de l'UBO qui subissent ce qu'on peut appeler une crise de jeunesse. Je suis donc satisfait de votre réponse.

Données clés

Auteur : [M. François Cuillandre](#)

Circonscription : Finistère (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1397

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 mai 2001, page 3019

Réponse publiée le : 30 mai 2001, page 3507

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 28 mai 2001